



Contrat produits de chèvre et porc - Saison 2023



Entre l'adhérent de l'AMAP _____ Prénom — Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____ @ _____

Les éleveurs en test d'activité agricole, signataires d'un Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise avec la structure ci-après :

Abdenour Hammad et Isabelle Thiers

Ferme de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

06 44 17 31 52 abdenour.hammad@gmail.com / 06 44 16 82 70 isa.thiers@gmail.com

Et la structure *Les Champs des Possibles* représentée par Sylvain Pechoux, son co-gérant :

Siège social : Ferme de Toussacq 77480 Villenauxe-la-Petite

N° SIRET : 51402794500013 — TVA : FR60514027945

06 29 17 51 92 contact@leschampsdespossibles.fr

L'espace-test agricole *Les Champs des Possibles* accompagne Abdenour Hammad et Isabelle Thiers dans leur projet d'installation agricole en élevage caprin et transformation fromagère. Leur activité est hébergée juridiquement, socialement, économiquement, fiscalement et comptablement par la coopérative pendant la durée de leur test d'activité.

Objet du contrat :

La souscription du présent contrat constitue un soutien capital pour l'entrepreneur à l'essai, un geste fort pour le maintien de l'agriculture paysanne et pour le soutien d'une économie solidaire.

Le contrat porte sur 17 livraisons, de mars à novembre 2023. Un calendrier définitif sera fourni à la 1^{re} livraison.

Engagements du signataire :

- Le signataire s'engage à récupérer ou organiser la collecte du colis objet du présent contrat aux dates de livraison annoncées.
- Le signataire accepte que le fromage livré ait un stade d'affinage variable (frais, demi, sec) et que la composition des assiettes varie selon la qualité du lait et les fromages disponibles, ou pour vous faire découvrir des nouveautés (feta, raclette, bouchons apéro...) en respectant un assemblage de fromages équivalent.
- Le signataire comprend que les impondérables de l'élevage (durée et stade de lactation des chèvres, météo, problèmes sanitaires...) peuvent influencer sur les dates de livraisons et sur la composition des assiettes. En cas d'aléa de production important (panne majeure, problème de santé, etc.) qui perturberait le calendrier de production fromagère, les éleveurs se réservent le droit de substituer les produits (lait ou faisselle au lieu de fromages par exemple)
- En situation exceptionnelle (crise sanitaire, épizootie, trop forte diminution de la production laitière, maladie, accident), le signataire s'engage à rester solidaire de l'éleveur en révisant avec lui les termes de ce contrat.
- Le signataire s'engage à participer au moins une fois par an aux visites à la ferme.

Engagement des éleveurs en test d'activité :

- Les éleveurs s'engagent à livrer le colis objet du présent contrat. L'AMAP se chargera de réaliser un inventaire des produits à leur arrivée. Les éleveurs déclinent toute responsabilité en cas d'erreur de distribution.
- Ils accueillent les signataires à la ferme lors de visites programmées.
- Ils communiquent de façon transparente sur les différents aspects de leur activité (techniques d'élevage, fabrication des fromages, vie du troupeau, situation financière) et informent les signataires de tout événement grave les mettant dans l'incapacité d'honorer tout ou partie de leurs engagements contractuels, et les contraignant à solliciter à titre exceptionnel leur engagement de solidarité.
- Ils veillent à la bienveillance de leurs animaux sur les plans physiologiques et éthologiques. Ils conduisent leur troupeau dans le respect de la charte des AMAP et des principes et valeurs de l'agriculture biologique.

Engagements de la couveuse d'activités agricoles *Les CDP* :

- La couveuse d'activités agricoles *Les CDP* accueille et accompagne les éleveurs dans leur projet d'installation agricole. Elle héberge juridiquement leur activité et à ce titre est engagée solidairement sur l'ensemble des points engageant les chevrans en test d'activité.
- La couveuse *Les CDP* rendra compte régulièrement — et au minimum lors de son AG annuelle — de l'accompagnement d'Abdenour Hammad et Isabelle Thiers dans leur projet d'installation agricole.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, problèmes sanitaires, etc., et a contrario, lactation au-delà des prévisions par exemple) et à faire part au collectif des soucis rencontrés. Toutefois, et seulement en cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), le contrat pourra être révisé lors d'une réunion spécifique. Seront alors présents les acheteurs solidaires, les éleveurs à l'essai et un représentant des CDP qui évalueront le bien-fondé des modifications à apporter.

Distribution des colis :

Une semaine sur deux (semaine paire) lors de la distribution habituelle de l'AMAP.

Pour produire le lait qui permet la fabrication de fromages, chaque chèvre donne naissance chaque année à un/deux chevreaux. Si certains jeunes sont intégrés au troupeau, il est impossible de tous les garder. Ils seront donc abattus à l'âge de 6 mois, puis transformés en viande. Nous avons fait le choix d'engraisser nous-mêmes nos chevreaux. À titre indicatif, la consommation d'une grande assiette tous les 15 jours pendant toute la saison implique l'abattage et la commercialisation d'un demi-chevreau (= 1/2 colis de chevreau ou 4 sachets de saucisses ou 10 terrines).



Produits d'engagement sur toute la saison, pour toute la durée du contrat et à chaque distribution :

Produit et description indicative	Prix unitaire	Quantité par livraison	Sous-total
Petite assiette de fromages (ex. : pyramide cendrée, crottin, brique)	12 € x17		€
Grande assiette de fromages (ex. : pyramides cendrées, crottins, brique)	18 € x17		€
Lot de séchons (exemple : trois crottins extra secs)	8 € x17		€
1 pot de fromage frais (faisselle, fromage blanc lisse ou rustique) — 500 g	5 € x17		€
Lait cru extra frais (bouteille 1L) — à consommer sous 3 jours	3,50 € x17		€
<i>Prière de restituer les bouteilles en verre propres d'une distribution à l'autre !</i>			

SOUS-TOTAL : _____ €



Produits supplémentaires - indiquer la quantité souhaitée pour chaque période de livraison (livraison unique) :

Produit	Prix unitaire	Quantité 1 livraison juin	Quantité 1 livraison juillet	Quantité 1 livraison août	Quantité 1 livraison sept./oct.	Sous-total
Colis de viande de chevreau — 6 à 7 kg ±10% (1/2 chevreau = collier, poitrine, épaule, gigot, foie)	100 €					€
Colis de viande de porc — 5 kg environ (rôti, côtes, saucisses, poitrine)	105 €					€
Colis de viande de porc — 10 kg environ (rôti, côtes, saucisses, poitrine + jarret et/ou palette)	210 €					€
Merguez pur chevreau — sachet de 8 <i>La livraison pourra être décalée à septembre/octobre</i>	11 €					€
Terrine/rillettes de chevreau (non labélisée bio - contient de la viande de nos porcs) — 200 g <i>Cognac-raisin, piment d'Espelette, herbes de Provence, foie, rillettes</i>	7 €					€
Tomme de chèvre — environ 300 g	15 €					€
Feta de chèvre — 200 g	7,20 €					€
Ketchup lactofermenté — 220 g	6,50 €					€

SOUS-TOTAL : _____ €

TOTAL : _____ €

Règlement par chèque (4 maximum, à l'ordre des Champs des possibles) à la signature du contrat.

Encassements début janvier, avril, juillet et octobre.

Fait à _____, le _____

Signature de l'adhérent	Les éleveurs	Le co-gérant des Champs des possibles
-------------------------	--------------	--